

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**deliberation :**  
**N° 2013\_19\_8**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille treize, le mardi 21 mai à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Séance ordinaire Mairie, à, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 02 Mai 2013

Présents :

**Titulaires** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

**Objet : Signature de la convention de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de la Sté A.P.M.S**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la convention de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de la Sté A.P.M.S (Angoumois Pilotage Maîtrise d'Oeuvre Sécurité 16), retenu pour nos travaux des bâtiments communaux.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte la convention de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de la Sté A.P.M.S;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à nos travaux de nos bâtiments communaux.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT